Obat

Communiqué de presse

Sous embargo jusqu'au
16 novembre 2026 à 8h

1er Baromètre Obat des délais de paiement dans le BTP

Artisans du bâtiment : 1 facture sur 3 réglée en retard

Obat, logiciel de gestion et de facturation pour le bâtiment, publie la première édition de son baromètre des délais de paiement dans le BTP.

Fondé sur des données de facturation réelles, il analyse 3,7 millions de factures payées, émises entre janvier 2022 et septembre 2025 par plus de 31 000 entreprises françaises du bâtiment de toutes tailles, de l'artisan seul à la PME. Il révèle que 33,6 % des factures sont réglées au-delà du seuil légal de 30 jours.

Un tiers des factures réglées au-delà du seuil légal de 30 jours

Le délai moyen de paiement des factures des artisans et entreprises du bâtiment s'établit à 31,8 jours. Ce chiffre recouvre des situations très contrastées : la moitié des factures est réglée en 15 jours ou moins, tandis que 33,6 % dépassent le seuil légal de 30 jours.

Les délais augmentent d'année en année : entre le premier trimestre 2022 et le deuxième trimestre 2024, le délai moyen est passé de 31 à 34 jours, alors que le délai médian est resté stable à 15 jours. En clair, les artisans payés rapidement continuent de l'être, mais ceux qui attendaient déjà longtemps attendent davantage.

Clients professionnels : une facture sur deux réglée en retard

Le baromètre révèle également une disparité importante selon le profil du client. Lorsque l'artisan facture un particulier, il est payé en 21,2 jours en moyenne. Lorsqu'il facture un professionnel, ce délai double, passant à 44,6 jours, et une facture sur deux (50,2 %) est réglée au-delà de 30 jours.

La situation se dégrade davantage pour les entreprises sous-traitantes : à elle seule, la sous-traitance ajoute près de 18 jours de délai moyen par rapport à la facturation directe. Les factures émises en autoliquidation de TVA, propres à la sous-traitance, sont réglées en 47,9 jours en moyenne, contre 29,5 jours en facturation directe. Plus de la moitié d'entre elles (56,3 %) dépassent le seuil légal de 30 jours.

Particulier versus professionnel

Type de client	Nb de factures	Délai moyen	% > 30 jours
Particulier	2 031 856	21,2 j	19,9 %
Professionnel	1 679 747	44,6 j	50,2 %

Sous-traitance

Type de client	Nb de factures	Délai moyen	% > 30 jours
Facturation directe	3 246 664	29,5 j	30,4 %
Sous-traitance (autoliquidation)	464 952	47,9 j	56,3 %

L'effectif de l'entreprise

Profil	Nb de factures	Délai moyen	% > 30 jours
Artisan seul	1 938 837	28,4 j	30,0 %
Micro-entreprise	238 607	28,5 j	30,1 %
TPE/PME 1-5	1 230 762	35,4 j	37,4 %
TPE/PME 6+	303 410	40,9 j	44,2 %

Montant de la facture

Montant TTC	Nb de factures	Délai moyen	% > 30 jours
< 500 €	1 275 236	29,1 j	30,7 %
500 – 2 000 €	1 154 938	31,0 j	33,1 %
2 000 – 5 000 €	675 333	32,3 j	34,2 %
5 000 – 10 000 €	332 612	35,7 j	37,7 %
10 000 – 30 000 €	218 146	40,9 j	42,5 %
30 000 € et plus	44 613	48,6 j	50,0 %

Taille de l'entreprise et montant de la facture : plus ils augmentent, plus l'attente s'allonge

Plus une entreprise compte de salariés, plus elle attend d'être payée. Les artisans seuls et les micro-entrepreneurs sont réglés en 28 jours en moyenne, contre 35,4 jours pour une TPE de 1 à 5 salariés. Au-delà de 6 salariés, l'attente monte à 40,9 jours, soit 13 jours de plus qu'un artisan seul. Cet écart peut s'expliquer par la nature de la clientèle : les structures disposant de moyens humains importants travaillent davantage pour des professionnels, tandis que l'artisan seul facture plus souvent des particuliers.

Le montant de la facture joue dans le même sens : le délai de paiement augmente quasiment de façon linéaire avec la somme facturée. Une facture de moins de 500 € est réglée en 29,1 jours en moyenne, contre 48,6 jours au-delà de 30 000 €. Sur ces chantiers de 30 000 € et plus, une facture sur deux est réglée en retard.

Conditions de paiement et étapes du chantier : l'écart entre la promesse et la réalité

Les conditions de paiement inscrites sur les factures sont rarement respectées. Les factures « à réception », qui représentent 30 % du total, sont en réalité réglées en 26,2 jours en moyenne. Elles sont ainsi payées moins vite que celles assorties d'une échéance de 7 ou 15 jours, réglées respectivement en 22,8 et 24,8 jours. En clair, l'absence d'échéance chiffrée semble desservir les artisans plutôt que les avantager.

Conditions affichées vs délai réel

Conditions	Nb de factures	Délai réel moyen	% > 30 jours
À réception	1 118 917	26,2 j	24,7 %
7 jours	259 085	22,8 j	20,7 %
15 jours	309 579	24,8 j	23,6 %
30 jours	1 844 967	34,8 j	38,7 %
45 jours	92 891	64,2 j	75,8 %
60 jours	34 086	63,2 j	74,8 %

L'écart se creuse pour les échéances longues : une facture à 45 jours est réglée en 64,2 jours en moyenne, et une facture à 60 jours est payée en 63,2 jours, contre 34,8 jours pour une échéance à 30 jours. Plus le client dispose de temps pour régler sa facture, plus il a tendance à dépasser l'échéance.

Le délai varie enfin selon l'étape du chantier facturée. Lorsqu'un chantier est facturé en plusieurs fois, l'acompte est réglé en 18 jours en moyenne, contre 43,5 jours pour la situation de travaux détaillée, soit plus du double. L'artisan, qui a déjà engagé matériaux et main-d'œuvre, peut ainsi attendre plus d'un mois avant de renflouer sa trésorerie.

Zone géographique : l'Île-de-France en queue de peloton

La localisation de l'entreprise pèse elle aussi sur les délais de paiement. À métier identique, un artisan francilien attend en moyenne 15 jours de plus qu'un artisan exerçant en régions.

Les cinq départements où les délais sont les plus longs sont tous franciliens : la Seine-Saint-Denis (50,1 jours), le Val-d'Oise (49,6 jours), le Val-de-Marne (46,8 jours), Paris (41,8 jours) et la Seine-et-Marne (39,4 jours). À l'inverse, les artisans de la Mayenne (19 jours), des Côtes-d'Armor (20,3 jours) et de la Sarthe (21,6 jours) sont réglés le plus rapidement.

Les professionnels de l'étanchéité parmi les plus exposés aux retards de paiement

Enfin, l'analyse par corps de métier fait apparaître des écarts marqués. Les professionnels de l'étanchéité sont les plus touchés : ils sont payés en 47,7 jours en moyenne, et plus d'une facture sur deux (52,7 %) leur est réglée en retard. Ils sont suivis par les professionnels de la soudure (46,1 jours, avec 61,7 % de factures réglées en retard), de la métallerie (43,7 jours), des travaux de canalisation (43 jours) et du ravalement de façade (40,2 jours).



À l'inverse, les professionnels de la piscine (26,4 jours), du chauffage (26,6 jours) et de la couverture (26,9 jours) sont les métiers payés le plus rapidement. Pour eux, environ une facture sur quatre est payée au-delà de 30 jours.

« Ces chiffres traduisent une réalité que vivent chaque jour les artisans et les dirigeants de TPE et PME du bâtiment. Avant d'être payés, ils ont déjà avancé les matériaux et la main-d'œuvre : chaque semaine de retard pèse directement sur leur trésorerie et peut, à terme, conduire à la défaillance d'entreprises aux marges déjà serrées. Le baromètre montre pourtant que ces retards ne sont pas aléatoires. Ils sont structurels, donc en partie prévisibles, et peuvent s'anticiper. C'est tout le sens de notre travail chez Obat : aider les artisans à fixer des échéances claires dès le devis, à facturer un acompte au démarrage du chantier, à proposer le paiement en ligne et à relancer leurs clients dès l'échéance dépassée », commente Florent Liagre, CEO d'Obat.

Méthodologie :

Résultats issus de 3 711 616 factures émises et réglées entre janvier 2022 et septembre 2025 par plus de 31 000 entreprises du bâtiment utilisatrices du logiciel Obat. Le délai de paiement correspond au nombre de jours écoulés entre la date d'émission de la facture et la date de son paiement effectif. L'analyse d'une cohorte de 3 142 entreprises présentes sur l'ensemble de la période confirme la tendance observée sur la base complète.

Retrouvez l'ensemble des résultats dans le baromètre complet en cliquant ici.

A propos d'Obat

Lancé en 2019, Obat est un logiciel de gestion et de facturation conçu pour les professionnels du bâtiment. Plus de 31 000 artisans, TPE et PME du BTP l'utilisent pour établir leurs devis et factures, suivre leurs chantiers et gérer leurs encaissements. L'entreprise compte plus de 110 collaborateurs.

Pour plus d'informations : www.obat.fr

Contact presse :
Anne-Cécile Bacquet | Tél. : 06 45 61 63 59 | acbacquet@bati-visibilite.com